

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4100>



2 élèves de plus, 2 classes de moins : le CA du collège Pasteur dit non !

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Publication date: dimanche 20 février 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le 6 février, le Conseil d'Administration du collège de Pasteur a rejeté la proposition de répartition de sa DHG par 13 voix contre 3 voix pour et 1 abstention.

Motion présentée par les élus enseignants du collège Pasteur à Mâcon.

157 postes supprimés à la rentrée 2012 dans l'académie de Dijon.

1084 postes supprimés depuis 2007.

Cette année, 135 élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges de Saône et Loire et parallèlement, 21 postes seront supprimés.

Sans pratiquer l'exégèse de la ligne politique que s'est fixé l'actuel gouvernement, nous, représentants des enseignants au conseil d'administration du collège Pasteur, condamnons avec force cette situation qui conduit l'Ecole dans une impasse et nous voulons témoigner de notre indignation.

Indignation, car alors que les effectifs de l'établissement sont stables, la dotation horaire de fonctionnement est amputée de 45 heures ce qui conduit à la fermeture de deux classes.

Indignation, car trois niveaux sur quatre auront des effectifs chargés, de 27 à 28 élèves avec des conséquences que nous craignons sur les conditions d'étude des élèves, sur le climat de la classe et nous savons que ce sont les élèves les moins enclins à la culture scolaire qui en pâtiront les premiers.

Indignation, car des projets spécifiques au collège, portés par des équipes pédagogiques mobilisées et investies sont réduits à des appellations vides de sens. Ainsi, le dispositif DYS, n'existe plus en cinquième avec des classes de 28 élèves.

Indignation, car les possibilités de travailler avec des effectifs réduits ou des demi-groupes sont réduites à néant, les dédoublements dans les matières scientifiques sont ainsi supprimés.

Indignation, car, et nous n'en parlons pas souvent, cette situation a des répercussions sur la santé des personnels. L'enquête carrefour santé social publiée la semaine dernière, réalisée par la MGEN en partenariat avec des organisations syndicales dont la FSU, décrit de façon alarmante la situation au travail des enseignants : un agent sur 7 est en situation d'épuisement professionnel. Les bouleversements actuels transforment l'environnement de travail des personnels enseignants et de vie scolaire et ceux-ci tentent d'y faire face. Individuellement, ils sont de plus en plus sollicités dans un engagement sans fin dans le travail, contre productif, avec un effet délétère sur eux-mêmes. Pour l'Etat, à l'écart de tout discours de façade, la santé et le bien être au travail de ses agents ne devraient-ils pas être une préoccupation première ?

Indignation, car tout cela résulte de l'application aveugle de décisions essentiellement motivées par une logique

arithmétique tellement éloignée des réalités du terrain.

Indignation, car au-delà, la crise sociale et économique devrait conduire à un effort substantiel de formation pour qualifier les jeunes et favoriser leur orientation.

Indignation, car plus que jamais, l'ambition doit aussi être de former des hommes et des femmes capables de comprendre le monde qui les entoure et chacun sait que c'est devenu bien difficile. Former des citoyens qui ne s'en laissent pas conter, aptes à se former un jugement, à prendre part aux grands débats qui nous traversent sans cesse, à développer en eux ce profond sentiment d'humanité et d'altérité sans lequel le monde ne peut vivre en paix.

Pour toutes ces raisons, les élus enseignants votent contre la répartition d'une dotation insuffisante.

Compte tenu des effectifs du collège, nous estimons indispensables le maintien de 6 classes en sixième, 6 classes en cinquième, 6 classes en quatrième. Par conséquent, ce n'est pas moins de 82 heures qui manquent dans la dotation.

En outre, nous continuons de revendiquer l'attribution d'heure de concertation dans nos services pour permettre d'enrichir notre activité au sein d'un collectif de travail, gage d'amélioration qualitative de notre enseignement.

Enfin, le taux d'heures supplémentaires est insupportable par les équipes disciplinaires. Nous demandons la transformation des heures supplémentaires en heures postes afin que le recours aux heures supplémentaires soit marginal, dans la limite d'une heure par collègue.